

01.06.2018 - 13:00 Uhr

Media Service: Le Conseil de la presse défend l'équité et la transparence; Prise de position 16/2018 (https://presserat.ch/complaints/16_2018/)

Bern (ots) -

Parties: Marty c. «Schweizerische Ärztezeitung»

Thèmes: déquité

Plainte acceptée

Résumé

Le Bulletin des médecins suisses manque d'équité envers un auteur invité

Le responsable de la politique de la santé chez economiesuisse a signé une tribune - en allemand - dans le «Bulletin des médecins suisses», intitulée: «Wirtschaft bringt Gesundheit» (l'économie et la santé vont de pair). La rédaction a jugé son texte simplificateur et ne s'est résolue qu'à grand-peine à le publier. C'est pourquoi elle a accompagné la tribune d'un «chapeau», c'est-à-dire d'un bref texte introductif. Elle y évoquait ses réserves et recommandait la lecture d'un commentaire critique publié dans le même numéro. Problème: le représentant d'economiesuisse n'a été informé ni des réserves ni des mesures prises en parallèle; il a reçu le «bon à tirer» du bulletin sans réserve. Le Conseil suisse de la presse estime qu'il y a là une atteinte au principe d'équité du code de déontologie des journalistes, auquel toute personne travaillant pour un média doit se tenir. Il accepte donc la plainte de l'auteur invité.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100816325> abgerufen werden.